



1103439101

DATE DEPOT : 2011-04-06

NUMERO DE DEPOT : 2011R034788

N° GESTION : 2003B03713

N° SIREN : 444178529

DENOMINATION : SACOR AUDIT

ADRESSE : 13 rue Auber 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 2011/03/21

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

SACOR AUDIT

Société par actions simplifiée au capital de 75 000 euros
Siège social : 13 rue Auber – 75009 PARIS
444 178 529 RCS PARIS

03 R3713

PG 21/03/11

06

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 MARS 2011**

- 6 AVR. 2011

N° Dépôt

L'an deux mille onze
le vingt et un mars à dix heures quarante cinq.

Les associés de la société SACOR AUDIT, société de commissariat aux comptes, société par actions simplifiée au capital de 75 000 €, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale ordinaire, sur convocation qui leur a été faite par le Président conformément aux statuts.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Philippe ANDRE en sa qualité de Président.

Le Président appelle comme scrutateur Stéphane DELVECCHIO.

Le Commissaire aux Comptes, la société CARRIEU AUDIT & CONSEIL, régulièrement convoqué est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet à chaque membre de l'Assemblée de constater que tous les associés représentant la totalité des actions composant le capital social sont présents.

En conséquence, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée les documents suivants :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- le rapport du Président,
- la liste des associés,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée par le Président.

Le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer, savoir :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président rappelle que les documents dont la loi prescrit la communication ont été tenus à la disposition de tous les actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours ayant précédé cette assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette délibération.

SD WSP

Le Président déclare alors ouverte la discussion générale et donne la parole aux actionnaires qui ont des observations à présenter ou des explications à demander.

Après échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Laurent EL GHOUZZI, 160 rue Blomet – 75015 PARIS, expert-comptable et commissaire aux comptes, en qualité de Directeur Général de la société, pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. Laurent EL GHOUZZI accepte lesdites fonctions et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités légales qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Le Président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du Bureau.

*Re par acceptation de fonctions
de Directeur Général*